

## **CHARTE DE BONNES PRATIQUES DU LOBBYING EUROPEEN COSMED**

- 1. Le lobbying Cosmed auprès des institutions européennes est fondé sur trois piliers : la défense des intérêts économiques des entreprises, la sécurité des consommateurs et la préservation de l'environnement.**
- 2. Cosmed agit en Europe au sein de SMEunited, organisme transversal représentant toutes les filières industrielles et artisanales. L'association y représente la branche de la filière cosmétique, mandatée par la CPME.**
- 3. Cosmed participe au processus de décision au sein des institutions européennes et mobilise la bonne personne dans l'institution au moment opportun.**
- 4. Cosmed respecte la règle du consensus, selon la définition en usage au sein de la Commission Européenne.**
- 5. Cosmed fournit des informations exactes et de bonne qualité, permettant de faire reconnaître la grande crédibilité de ses prises de position. Elle mobilise ses membres-experts sur les questions techniques.**
- 6. Cosmed agit dans le sens d'une perspective européenne de ses positions.**
- 7. Cosmed définit chaque année les priorités de ses actions de lobbying pour donner plus de force aux débats essentiels de la filière.**
- 8. Cosmed sensibilise le niveau national à ces priorités, particulièrement les représentants du gouvernement qui siègent au Conseil de l'Europe, ainsi que les députés et sénateurs.**
- 9. Cosmed entretient des relations loyales avec les autres partenaires et réseaux qui peuvent fournir un appui nécessaire à la défense de positions communes.**